

sait que l'article 45 du Règlement de la Chambre exige un certain délai avant que l'adoption n'en soit proposée.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, comme suite à la réponse que vous avez donnée à l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion), je prie le premier ministre de nous dire si le Gouvernement a l'intention de présenter une motion en ce sens au cours de la journée et s'il demandera le consentement unanime de la Chambre afin d'être autorisé à agir ainsi?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député a demandé, je crois, si l'on se propose de présenter la motion au cours de la séance. Telle n'est pas l'intention.

### LE BUDGET

#### SUITE DU DÉBAT SUR L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 11 juillet, sur la motion du très honorable M. Ilsley (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, l'amendement de M. Macdonnell et le sous-amendement de M. MacInnis.

M. WILFRID GARIÉPY (Trois-Rivières): Hier soir, dans mon empressement à terminer mes remarques avant la fin de la séance, j'ai négligé de répondre comme j'aurais dû à une couple de mes interrupteurs. Je le ferai dès maintenant. A l'honorable député d'Argenteuil (M. Héon) je dirai qu'après enquête j'ai constaté que le présent gouvernement C.C.F. de la Saskatchewan, dirigé par M. Douglas, n'a ni abrogé ni modifié les lois scolaires adoptées par le gouvernement Anderson, de cette province. A l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion), je dirai qu'en consultant le compte rendu j'ai constaté que j'avais commis une erreur, car il est revenu plus souvent que je ne le croyais de ses égarements. J'ai constaté, et je dois en convenir, qu'il a appuyé le Gouvernement plus souvent que je ne le croyais. Je suis certain que ses électeurs lui en sauront gré le moment venu.

Hier, deux honorables députés de ma province ont soulevé la question de la clémence envers les jeunes gens qui ont enfreint la loi de la milice. Permettez-moi de citer, à cet égard, un article qui a paru dans le *Journal d'Ottawa* du 31 octobre dernier:

Chez les Nations Unies, on reconnaît que les hommes qui ont servi dans les armées de terre, de mer et de l'air pour assurer la défaite de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ont rendu

à l'humanité un service d'un prix inestimable. Mais à Dublin, M. de Valera pense autrement. En vertu d'un décret d'urgence, portant sa signature, les déserteurs de l'armée irlandaise qui se sont absentés de leur pays pendant plus de six mois au cours des cinq dernières années ne pourront obtenir d'emploi au service du gouvernement d'Irlande durant sept ans et n'auront pas droit aux prestations de chômage.

En admettant que ces hommes ont enfreint la loi militaire irlandaise afin d'aller se battre pour la liberté, il semblerait juste et équitable de leur accorder une amnistie, de considérer leur service militaire comme s'il s'agissait de cours spéciaux et de les employer en vue de former une véritable armée irlandaise.

Récemment, la police militaire a fait une descente dans mon comté où elle a arrêté un jeune homme appartenant à une famille en vue. Je sais que le chef de la police fédérale, qui demeure dans ma région, a une liste d'un certain nombre de jeunes gens qu'on recherche. J'ai rendu visite au camp de Longueuil, près de Montréal, où il y avait alors plus d'un millier de jeunes gens prisonniers et qu'on traitait comme tels. Je n'ai pas l'intention de plaider leur cause et je n'appuierai ma requête d'aucune raison particulière. Il y a un an que la guerre est terminée. Je prie donc la Chambre, la population et les organismes d'anciens combattants du Canada de s'unir afin d'accorder une amnistie à nos jeunes gens, ce qui leur permettra de recommencer à neuf pour le plus grand bien du pays dans l'ensemble.

Quant au budget, je l'accepte tel qu'il est et je félicite le ministre des Finances (M. Ilsley) de son magnifique travail. Nous avons des engagements, des dettes et des obligations à acquitter. Hier, M. Brunette, gérant adjoint de l'Alfred Lambert Inc., a fait une déclaration qui me semble renfermer tout ce que je pense à l'égard du présent exposé budgétaire. M. Brunette croit que le présent rendement du capital, une fois les impôts acquittés, n'est pas proportionnel au risque que court l'industrie; que les dégrèvements influent sur l'efficacité des employés, car ils s'en prennent inévitablement aux patrons lorsqu'il se produit une diminution dans leur salaire; et que le retard apporté à l'établissement de la cotisation d'impôt nuit à l'industrie. A titre de remède, M. Brunette propose l'abolition de l'impôt sur les excédents de bénéfices; la fixation d'une date pour le paiement de la partie remboursable de l'impôt déjà perçu et une diminution d'environ 50 p. 100 dans l'impôt sur le revenu des particuliers dont le traitement n'excède pas \$3,000 et une réduction de 25 p. 100 dans le cas de ceux dont le salaire est supérieur à cette somme.

Un mot maintenant des coopératives. Ma circonscription compte huit paroisses où des coopératives sont organisées parmi des culti-